

LE SACREMENT DE PÉNITENCE



EXAMEN DE CONSCIENCE À PARTIR DU
CATÉCHISME DE LA FAMILLE CHRÉTIENNE

DU PÈRE EMMANUEL

CH. 3 LES COMMANDEMENTS DE DIEU.

CH. 5 LE PÉCHÉ – REMÈDES AU PÉCHÉ.

**PRÉCÉDÉS DES TROIS MÉDITATIONS
DU PÈRE DU PONT SUR LA PÉNITENCE**

« Si quelqu'un M'aime, il gardera Mes commandements,
et Mon Père l'aimera et Nous ferons en lui Notre demeure »
(Jean, XIV, 23).

« Celui qui croit en Lui, n'est pas condamné ;
mais celui qui n'y croit pas est déjà condamné,
parce qu'il ne croit pas au nom du Fils unique de Dieu »
(Jean, III, 18).

MANIÈRE DE SE CONFESSER

MÉDITATIONS SUR LES MYSTÈRES DE NOTRE SAINTE FOI

avec la pratique de l'Oraison mentale par le **Vénérable Père LOUIS DU PONT** de la Compagnie de Jésus, traduites sur le texte espagnol de Valladolid 1605 par le R. P. Pierre Jennesseaux de la même compagnie.

POUR SE PRÉPARER À LA CONFESSION

Comme la pureté de l'âme, qui est la fin de la vie purgative, s'obtient particulièrement par l'usage de la confession, nous avons jugé à propos de placer ici quelques Méditations dont on pourra se servir pour se préparer à recevoir dignement le sacrement de la Pénitence. Elles apprendront en même temps aux commençants en quoi consiste cette préparation, et elles leur inspireront l'estime du remède que Dieu nous a laissé pour notre salut.

MÉDITATION I

DE L'EXCELLENCE DU SACREMENT DE PÉNITENCE, DES VERTUS QUE L'ON PRATIQUE EN S'EN APPROCHANT ET DES GRÂCES QUE L'ON Y REÇOIT

§ I. BIENFAIT DE L'INSTITUTION DE CE SACREMENT

Je considérerai, en premier lieu, la grâce insigne que Dieu, en instituant le sacrement de Pénitence, a faite à Son Église et à moi-même, en ma qualité de membre de l'Église. Quelques réflexions me découvriront la grandeur de ce bienfait et m'exciteront à en profiter souvent.

Premièrement. Dieu, à qui appartient en propre le pouvoir de pardonner les péchés, a bien voulu remettre ce pouvoir aux mains des prêtres, et nous donner l'assurance qu'il ratifiera dans le ciel la sentence que Ses ministres auront prononcée sur la terre. De plus, afin que les prêtres eussent plus de compassion pour les pécheurs, Il a appelé à ce ministère des hommes sujets, comme les autres, au péché, et soumis à la nécessité de recourir au même remède. Au reste, le pouvoir qu'Il leur a conféré est si étendu, qu'Il ne s'est réservé aucun péché, quelque grave qu'il pût être, qu'Il n'a limité ni le nombre des péchés ni le nombre des absolutions. Il déclara même formellement à saint Pierre que son intention était qu'il pardonnât non pas sept fois, mais soixante-dix fois sept fois, c'est-à-dire autant de fois que le **pécheur repentant** implorera son pardon. Qui n'admirerait ici la bonté de notre grand Dieu et le désir qu'Il a de nous pardonner ?

— Ô Père des miséricordes, que les anges du ciel vous louent soixante-dix fois sept fois, et des milliers de fois, de la faveur que Vous nous avez faite, à nous pauvres pécheurs qui vivons sur la terre ! Autant de fois nous pouvons pécher, autant de fois Vous voulez nous pardonner, si nous recourons à Votre clémence, parce que Votre miséricorde l'emporte infiniment sur notre misère. Je solliciterai donc en toute confiance mon pardon, puisqu'il m'est si libéralement offert par l'offensé lui-même.

Secondement. Le juge souverain qui doit juger rigoureusement tous les hommes, et au moment de la mort, et à la fin du monde, veut commuer ce jugement sévère en un autre plein d'indulgence qui s'exerce dans ce sacrement. De sorte que, comme l'atteste l'Apôtre, *si nous sommes jugés et absous ici-bas, nous ne serons pas jugés et condamnés à notre mort pour les péchés qui nous auront été remis* : vérité exprimée dans cet autre texte de l'Écriture : *Le pécheur ne subira pas pour la même faute un double châtiment.*

Troisièmement. Enfin, le sacrement de Pénitence, conformément à la prophétie de Zacharie, est une source d'eau vive que Dieu a fait jaillir au milieu du jardin de son Église, pour effacer la souillure du péché, guérir nos infirmités et les plaies dont nos vices sont le principe, pour nous rendre la vie de la grâce, la beauté de la charité et l'éclat de la vertu, avec les mérites de nos bonnes œuvres ; en un mot, pour **réparer tous** les dommages que nous a causés le péché. Cette fontaine est toujours ouverte et elle ne tarit jamais, afin que, si nous contractons quelque souillure, nous allions aussitôt nous laver. Bénie y soit la divine bonté qui, comme une source féconde en miséricorde, répand continuellement sur nous ses eaux salutaires.

— Ô mon âme, va puiser aux sources du Sauveur, avec une extrême douleur de tes fautes, mais en même temps avec une joie extrême de pouvoir y recouvrer ta première pureté.

§ II. EXCELLENCE DES ACTES QUE L'ON PRATIQUE DANS LA CONFESSION

Je considérerai, en second lieu, pour m'exciter et m'affectionner à la pratique de la confession fréquente, l'excellence des actes que l'on exerce en s'approchant du sacrement de Pénitence. Je m'attacherai à bien comprendre que Notre-Seigneur Jésus-Christ a institué ce sacrement dans Son Église, afin que les fidèles trouvent dans leurs péchés même une occasion de pratiquer les plus hautes vertus, et un moyen non seulement de regagner ce qu'ils ont perdu, mais encore de tirer de leurs pertes les plus précieux avantages. Les principaux de ces actes sont au nombre de **sept**.

Le *premier* est un **acte de foi**. Nous croyons fermement que le pouvoir de pardonner les péchés, pouvoir qui n'appartient en propre qu'à Dieu seul, a été communiqué aux prêtres, et qu'ils ont entre les mains les clefs du ciel, afin d'en faire descendre les grâces et les dons célestes qui justifient les pécheurs et les rendent dignes d'entrer dans le royaume promis aux justes.

Le *second* est un **acte d'espérance** au-dessus de toute espérance humaine. Car l'aveu qui, devant les tribunaux de la terre, est une cause de condamnation, devient, à ce tribunal du ciel, un titre à l'absolution et au pardon.

Le *troisième* est un **acte de charité**. Cette vertu inspire au pécheur un vif regret d'avoir offensé l'infinie bonté de Dieu et d'avoir perdu Sa grâce et Son amitié. Elle lui fait en même temps concevoir le désir de se réconcilier avec son Seigneur, afin de L'aimer et de Le servir désormais parfaitement.

Le *quatrième* est un **acte héroïque d'humilité**. Le pécheur s'humilie non seulement devant Dieu, mais aussi devant les hommes. Il révèle à un homme les fautes secrètes les plus capables de lui causer de la honte et de la confusion ; et cette

confusion, il l'accepte pour l'amour de Dieu, content que d'autres le connaissent comme il se connaît lui-même.

Le *cinquième* est un **acte d'obéissance** d'autant plus excellente qu'elle est plus ardue. En effet, le pécheur repentant se soumet au confesseur comme à un supérieur, disposé à lui obéir en tout ce qu'il ordonnera en sa qualité de représentant de Jésus-Christ.

Le *sixième* est un **acte de rigoureuse justice**. Le pénitent est à la fois accusateur, accusé, témoin, juge, exécuteur de la sentence ; il se soumet au jugement du ministre de Dieu, non par contrainte, mais spontanément, prêt à venger lui-même par un saint zèle les outrages dont il s'est rendu coupable envers la divine Majesté, et à réparer le dommage qu'il a pu causer au prochain.

Le *septième* est un **acte éclatant de courage** qui consiste à se vaincre soi-même et à surmonter cette inclination qui porte les hommes à cacher leurs fautes, à les défendre, à les excuser, à l'exemple d'Adam, dont nous sommes tous en ce point les héritiers. Aussi celui qui triomphe de ce défaut est-il, selon la parole de Job, plus qu'un homme. Nous voyons en effet qu'il faut quelquefois faire un plus grand effort sur soi-même pour confesser humblement une faute que l'on a commise, que pour résister à la tentation quand elle nous porte à la commettre. C'est de même le sentiment de saint Grégoire, qu'il est ordinairement nécessaire de déployer plus d'énergie pour manifester une faute dont on s'est rendu coupable, que de repousser les instigations du démon pour ne point devenir coupable, et que, par conséquent, une humble confession n'est pas moins admirable que la pratique des autres vertus.

Tels sont les sept actes héroïques qui accompagnent d'ordinaire la confession et qui la rendent également méritoire devant Dieu, glorieuse devant les anges, et estimable dans l'opinion d'un sage confesseur. Chacun doit donc s'efforcer de

faire ces actes avec une grande ferveur, afin d'obtenir une grâce abondante, et s'appliquer cette parole de l'Ecclésiastique : Donnez et recevez, pour justifier votre âme. Et puisque Dieu veut bien vous remettre les sept péchés capitaux et vous communiquer avec sa grâce les sept dons du Saint-Esprit, offrez-lui les sept actes de vertu qui disposent l'âme à recevoir l'infusion de ces précieux dons. Souvenez-vous que l'enfant de la Sunamite, ressuscité par Élisée, ouvrit sept fois la bouche avant d'être rappelé à la vie, et excitez dans votre cœur les sept affections qui portent le Seigneur à vous accorder une vie nouvelle, spirituelle et parfaite.

§ III. LES GRÂCES QUE L'ON REÇOIT DANS LE SACREMENT DE PÉNITENCE

Je considérerai, en troisième lieu, les grâces que Dieu répand sur ceux qui reçoivent le sacrement de Pénitence avec les dispositions requises. Ces grâces peuvent se réduire à trois, que saint Paul mentionne en disant du royaume des cieux qu'il est la justice, la paix, la joie dans l'Esprit-Saint. Ce royaume, Dieu le promet à tous ceux qui font **sincèrement pénitence**.

Premièrement. Il leur accorde la grâce de la **justification**, par laquelle Il les purifie de tous leurs péchés. Il les reçoit au nombre de Ses amis, de Ses enfants adoptifs et des héritiers de Son royaume céleste ; Il répand dans leurs cœurs la charité, les vertus infuses, les dons du Saint-Esprit et la vraie beauté de l'âme que le péché avait effacée. Si celui qui s'approche du sacrement est juste, il reçoit toujours un accroissement de grâce sanctifiante, et accomplit en lui ce qui est dit dans l'Écriture : *Que celui qui est juste, se justifie encore, et que celui qui est saint, se sanctifie encore.* Et ailleurs : *Ne cessez point de vous avancer dans la justice jusqu'à la mort.*

Secondement. Dieu leur fait goûter une **profonde paix surnaturelle**. Non seulement Il les réconcilie avec Lui, mais Il les rend encore victorieux de trois sortes d'ennemis, en récompense de la glorieuse victoire qu'ils ont remportée sur eux-mêmes, en surmontant les difficultés de la confession. De ces ennemis, Il détruit les premiers, Il met en fuite les seconds, Il leur assujettit les derniers.

Ceux qu'Il détruit, ce sont leurs péchés. Il les jette au fond de la mer ainsi que parle un prophète. Ceux qu'Il met en fuite, se sont les démons avec leurs tentations ; car rien ne les épouvante autant que la manifestation des plaies de la conscience au médecin qui doit les guérir. Ceux qu'Il leur assujettit, ce sont les convoitises de la chair qui commencent à obéir à l'esprit ; *car lorsque les voies de l'homme, dit le Sage, plaisent au Seigneur, Il force ses ennemis à le laisser en paix.*

C'est donc un **moyen puissant** de vaincre les tentations et les passions, que de les manifester à son confesseur. Aussi longtemps que nous les tenons cachées, le démon est en paix, et nous sommes en guerre avec nous-mêmes ; mais aussitôt que nous les découvrons, le démon prend la fuite, et nous demeurons dans une paix que rien ne saurait troubler.

Troisièmement. Le troisième fruit du sacrement de Pénitence, est **la joie** dans l'Esprit-Saint. Ce divin Esprit dissipe les craintes et bannit les tristesses qui naissent d'une mauvaise conscience, en même temps qu'Il remplit l'âme d'allégresse par l'assurance du pardon.

— *Ô mon Dieu, disait David pénitent, vous ferez entendre à mon cœur une parole qui le remplira de joie et de consolation, et mes os humiliés tressailliront d'allégresse.*

En effet, lorsque nous sommes délivrés du poids du péché qui nous accablait, et de la tristesse qui nous desséchait et nous consumait, nous reprenons une **nouvelle vigueur** et

nous osons relever la tête, enhardis par l'espérance du pardon et par les gages que nous recevons de la vie éternelle.

Ces considérations doivent me déterminer à **ne rien omettre** de ce qui est nécessaire pour faire une bonne confession, quelque difficile et humiliante qu'elle me paraisse. Car la peine et la honte qui accompagnent cette action sont peu de chose en comparaison des biens infinis que Dieu me promet et des maux éternels dont Il me délivre. Si je considère ce que Notre-Seigneur Jésus-Christ a fait pour m'obtenir le pardon de mes péchés, et ce qu'Il a souffert de douleurs et d'outrages, j'estimerai bien léger ce qu'Il demande de moi pour me pardonner. Que ne pourrait-Il pas exiger s'Il voulait user de rigueur envers moi qui ai mérité des humiliations et des tourments éternels ? Je puis donc m'appliquer les paroles que disaient à Naaman le lépreux, quelques-uns de ses serviteurs : *Maître, si le prophète vous avait prescrit une chose difficile, vous devriez l'exécuter pour obtenir votre guérison ; combien plus devez-vous lui obéir lorsqu'il vous dit : Lavez-vous sept fois dans le Jourdain, et vous serez guérie ?*

— Ô mon âme, si Dieu, pour te guérir de la lèpre du péché, t'imposait les obligations les plus pénibles, tu devrais t'y soumettre avec empressement, comment donc balances-tu à Lui obéir lorsqu'Il te dit simplement : Confesse tes péchés et tu seras guérie ? Lave-toi sept fois dans le Jourdain, c'est-à-dire purifies-toi dans le sacrement de Pénitence, par l'exercice des sept vertus que je t'ai marquées, et la lèpre dont tu es couverte disparaîtra au même moment. Glorifie-toi à l'exemple de Job, de ne point cacher, comme un homme fragile, ton péché, et de ne point renfermer dans ton sein tes iniquités. Sois fidèle à suivre ce conseil du Sage : À cause de ton âme, ne rougis pas de confesser la vérité ; car il y a une confusion qui amène le péché et il y a une confusion qui attire l'honneur et la gloire. Si, vaincue par une mauvaise honte, tu cèles ton péché, tu l'aggraves ; mais si tu le confesses pénétrée d'une juste confusion, tu obtiendras une glorieuse cou-

*ronne, récompense de la victoire que tu auras remportée
en découvrant ta faute.*

MÉDITATION II

DE LA PRÉPARATION QUE L'ON DOIT APPORTER AU SACREMENT DE PÉNITENCE

La fin que je dois me proposer dans cette méditation, c'est de **me juger parfaitement** moi-même avant de me confesser. Par-là, j'aplanirai les difficultés qui peuvent se rencontrer dans le jugement sacramentel que portera le confesseur, et j'acquerrai une sécurité plus fondée par rapport au dernier jugement que fera de moi le juge suprême.

Or, dans le jugement volontaire dont il est ici question, je dois être tout à la fois **accusateur, témoin, juge, exécuteur** de la sentence. La conscience accuse, dit saint Grégoire, la raison juge, la crainte lie, la douleur tourmente. C'est en effet à ma conscience de m'accuser de tous mes péchés, de **tous sans exception**. C'est à la raison de déterminer ma culpabilité, et de déclarer les châtiments que j'ai mérités en les commettant. La crainte de Dieu et de son rigoureux jugement doit m'enchaîner, et me mettre dans la disposition de subir sans résistance toute peine que la raison dictera et que le confesseur pourra m'imposer. La douleur enfin exécutera la sentence portée contre moi ; elle brisera mon cœur en punition des offenses que j'ai commises contre mon Créateur.

Ces quatre actes de procédure criminelle ont pour prétoire le tribunal de mon âme. Ils seront d'autant plus parfaits que je m'aiderai davantage des considérations propres à les produire, et principalement du souvenir de la présence de Dieu, juge des vivants et des morts, que je me représenterai assis sur Son trône. La vue de ce **juge très équitable** m'excitera à faire avec toute la diligence possible les actes préparatoires à la réception du sacrement. C'est pourquoi il nous est beaucoup recommandé dans la sainte Écriture de nous examiner et de nous juger en la présence de Dieu, et de nous

TABLE DES MATIÈRES

MÉDITATION I 5

De l'excellence du sacrement de Pénitence, des vertus que l'on pratique en s'en approchant et des grâces que l'on y reçoit

MÉDITATION II 13

De la préparation que l'on doit apporter au sacrement de Pénitence

MÉDITATION III 22

De l'action de grâces qui doit suivre la confession

CATÉCHISME DE LA FAMILLE CHRÉTIENNE

CHAPITRE III

LES COMMANDEMENTS DE DIEU ET DE L'ÉGLISE

I - LA LOI DE VIE : LE DÉCALOGUE.....	29
II - LE PREMIER COMMANDEMENT	33
III - LE DEUXIÈME COMMANDEMENT	37
IV - LE TROISIÈME COMMANDEMENT.....	40
V - LE QUATRIÈME COMMANDEMENT	44
VI - LE CINQUIÈME COMMANDEMENT.....	48
VII - LE SIXIÈME COMMANDEMENT	52
VIII - LE SEPTIÈME COMMANDEMENT	55
IX - LE HUITIÈME COMMANDEMENT	59
X - LES NEUVIÈME ET DIXIÈME COMMANDEMENTS	62

CHAPITRE V

LE PÉCHÉ – REMÈDES AU PÉCHÉ.

I – INTRODUCTION	67
II - L'ORGUEIL	76
III - L'ENVIE.....	86
IV - LA COLÈRE	93
V - LA CURIOSITÉ. L'AVARICE	97
VI - LA GOURMANDISE	104
VII - LA PARESSE	108

EXAMEN DE CONSCIENCE.....	111
---------------------------	-----

POUR PRÉPARER UNE BONNE CONFESSION GÉNÉRALE

MANIÈRE DE SE CONFESSER	121
-------------------------------	-----

© Éditions ACRF, 2019
50 ave des Caillols
13012 Marseille

13 euros TTC

"Imprimé en France"

Dépôt légal : janvier 2019

ISBN 978-2-37752-082-4